

COMMISSION VTT

Responsable : Bernard Bourdillat

Autre membre : Luc Chaudron



L'activité VTT se développe en France depuis une trentaine d'années. Certains clubs de Côte d'Or possèdent maintenant une activité VTT importante et il est souhaitable que cette discipline se développe car la nouvelle génération de cyclistes montre une préférence pour ce type de pratique qui se renforce avec le boom des vélos à assistance électrique (VAE).

La Commission VTT travaille en relation avec le Conseil Départemental, la FFC, Côte d'Or Tourisme, le Siplasud, la Covati, le Val-de-Saône, le secteur de Gevrey-Chambertin, et plus globalement avec toute communauté de communes intéressée.

Le but est de vérifier les circuits existants et d'élaborer de nouveaux circuits à inscrire au PDESI (Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires) et PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées) et ainsi contribuer à la promotion du VTT et du tourisme en Côte-d'Or.

Plusieurs réunions annuelles ont lieu au Conseil Départemental, pour le bilan annuel des actions menées et la définition des objectifs de l'année à venir. Certaines portent exclusivement sur la maintenance et le développement des circuits VTT inscrits au PDESI, ceux devant l'être dans un futur proche et ceux étant au stade de projet.

Dans ce domaine, chaque année pour l'instant, le Codep 21 FFCT atteint l'ensemble des objectifs pour lesquels il s'est engagé.

Les projets de circuits VTT sont assez nombreux et sur le terrain, une équipe de baliseurs formée en 2017 œuvre régulièrement pour les audits, les reconnaissances, l'entretien et le balisage, le tout avec sérieux et dans la bonne humeur.

2 personnes de la FFCT ont été formées à l'outil informatisé du cadastre de la Côte-d'Or. La FFC et la FFRP (Randonnée Pédestre) étaient présentes également. Chaque participant a reçu un identifiant et un mot de passe strictement personnel et s'est engagé, devant le Conseil Départemental à respecter l'éthique concernant l'usage de cet outil. Le but est d'avoir une meilleure autonomie et d'accélérer la mise en place de nouveaux

parcours VTT de par la connaissance du domaine public et des parcelles privées, qui sont à éviter au maximum.

À vélo tout est plus beau !